



Tout a l'égout....dans le jardin

Par **LOCEANE**, le **22/03/2010** à **19:39**

Bonjour, n'en synthétisant
Maison achetée il y a 3 ans.
Précédents travaux de rénovations faits il y a une dizaine d'années par l'ancien propriétaire, par son fils, plombier du village....

suite a une impression de fuite d'eau dans le jardin, on creuse.
On tombe sur la canalisation des eaux usées : trouée, avec un tuyau qui rentre dedans.
On fait venir une société spécialisée en fuites ...
plutôt que de passer une gaine sous le trottoir qui fait le tour de la maison pour faire passer l'arrivée d'eau; la canalisation des eaux usées a été percée; pour servir de gouttière a cette arrivée d'eau.
Donc ==> le tuyau des eaux usées, troué en 2 endroits (arrivée d'eau qui y rentre et qui en ressort 1m plus loin dans la maison) au fil du temps s'est bouché et se vide dans le jardin et sous la maison.
==> le tuyau d'arrivée d'eau baigne la dedans depuis tout ce temps... avec les risques de rendre le tuyau poreux et de nous empoisonner.
J'attends le devis mais prévenue qu'il va falloir casser dans la maison, vers cette arrivée d'eau pour la sortir définitivement du tuyau des eaux usées...(qui devra lui être changé)
Je pars demain matin apporter des prélèvements d'eau au laboratoire départemental spécialisé pour connaître la qualité de cette eau

quoi faire ???
Puis-je me retourner contre l'ancien propriétaire ??
Son fils avait son entreprise de plomberie domiciliée dans la maison. Il a fait les travaux mais visiblement sans factures.
L'acte de vente stipulait qu'on était relié au tout à l'égout : mais ne précisait pas "par un tuyau ouvert qui se vide dans le jardin"
....

Merci à ceux qui pourront me donner des pistes.